Nations Unies S/PV.4070



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-quatrième année

4070e séance

Vendredi 19 novembre 1999, à 12 h 40

New York

Président :	M. Türk	(Slovénie)
Membres :	Argentine	M. Petrella
	Bahreïn	M. Buallay
	Brésil	M. Fonseca
	Canada	M. Fowler
	Chine	M. Shen Guofang
	États-Unis d'Amérique	M. Burleigh
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Gabon	M. Dangue Réwaka
	Gambie	M. Jagne
	Malaisie	M. Hasmy
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock

Ordre du jour

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Rapport présenté par le Secrétaire général conformément au paragraphe 6 de la résolution 1242 (1999) du Conseil de sécurité (S/1999/1162 et Corr.1)

Lettre datée du 17 novembre 1999 du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït (S/1999/1177)

99-86510 (F)

La séance est ouverte à 12 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Rapport présenté par le Secrétaire général conformément au paragraphe 6 de la résolution 1242 (1999) du Conseil de sécurité (S/1999/1162 et Corr.1)

Lettre datée du 17 novembre 1999 du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït (S/1999/1177)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport présenté par le Secrétaire général conformément au paragraphe 6 de la résolution 1242 (1999) du Conseil de sécurité, document S/1999/1162 et correctif 1, et de la lettre, datée du 17 novembre 1999, du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït (S/1999/1177).

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1999/1180, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/1999/1180) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie est convaincue qu'un règlement décisif de la crise humanitaire est impossible tant que l'on maintient les sanctions. Nous avons toujours préconisé qu'à l'occasion de la prorogation de la période de suivi du désarmement en Iraq il soit mis fin au régime des sanctions. Nous allons continuer d'oeuvrer en ce sens.

Malheureusement, en dépit des efforts qui sont entrepris pour appliquer une résolution humanitaire, on constate une nouvelle détérioration générale des conditions de vie de la population iraquienne et une dégradation de l'infrastructure sociale et économique du pays. Le problème de l'acheminement des produits et du matériel dont la population a un besoin urgent s'aggrave parce que les contrats sont bloqués par le Comité des sanctions.

À cet égard, la Fédération de Russie a proposé, vu la nécessité de remédier d'urgence à la situation actuelle, que nous adoptions un projet de résolution pour développer encore les opérations humanitaires de l'ONU, en tenant compte des recommandations du Secrétaire général et des conclusions du groupe humanitaire présidé par Celso Amorim quant à la nécessité de renforcer les opérations humanitaires des Nations Unies.

Nous pensons qu'il importe au plus haut point que des mesures comme le relèvement du plafond des exportations de pétrole, l'augmentation du quota de livraisons à l'Iraq de pièces détachées destinées à l'industrie pétrolière, la simplification des procédures d'examen des contrats par le Comité des sanctions et le règlement du problème des liaisons aériennes avec Bagdad entrent en vigueur dès maintenant, dans le cadre de la nouvelle phase des opérations, pour en améliorer le fonctionnement. Malheureusement, notre argument que toutes les questions ayant trait au blocus humanitaire doivent être examinées dans le cadre d'une résolution d'ensemble sur l'Iraq n'a pas été pris en considération par un certain nombre de délégations.

Compte tenu de la position adoptée par un certain nombre de membres du Conseil de sécurité, nous ne nous opposons pas à l'adoption d'un projet de résolution bref et technique prolongeant pour une période de 15 jours la phase VI du dispositif humanitaire des Nations Unies en Iraq, étant entendu que l'on devra se prononcer plus tard sur la prochaine phase des opérations pour régler le problème humanitaire, en tenant compte des travaux sur l'ensemble de la problématique iraquienne.

Nous voulons préciser que notre position concernant ce projet de résolution ne saurait en aucune manière être considérée comme liée à notre position sur le projet de résolution d'ensemble qu'il est prévu d'adopter au Conseil de sécurité à l'issue de la période de 15 jours. Autrement

dit, cette solution technique ne saurait nullement définir le calendrier d'achèvement des travaux pour ce qui est d'un projet de résolution d'ensemble et nous n'assumons aucune obligation en la matière. Si nous voulons trouver une issue à l'impasse iraquienne, il nous faut nous accorder sur la nature des graves problèmes qui subsistent. Il n'est pas indiqué d'essayer d'établir artificiellement un calendrier.

M. Dejammet (France) : Le Conseil va adopter une résolution prolongeant la phase VI du dispositif humanitaire en Iraq créé par la résolution 986 (1995) pour une période de 15 jours. Nous espérons que ce délai sera mis à profit par les membres du Conseil pour progresser dans les discussions menant à l'élaboration d'une résolution globale permettant de rétablir un contrôle international en Iraq et la coopération de ce pays avec l'Organisation des Nations Unies.

La France ne ménagera pas ses efforts pour que cette résolution globale soit adoptée le plus tôt possible et par consensus. Seule l'adoption de ce texte à l'unanimité des membres du Conseil permettra d'ouvrir une réelle perspective de sortie de la crise.

M. Shen Guofang (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine votera pour le projet de résolution, car nous avons toujours cru que la mise en oeuvre du programme «vente de pétrole contre achat de vivres» permettait d'améliorer la situation humanitaire en Iraq et d'atténuer les souffrances injustifiables que connaît la population civile iraquienne sous le régime des sanctions. Nous avons toujours cru également qu'en attendant la levée des sanctions contre l'Iraq, les éléments du programme devraient être étoffés et améliorés encore en fonction de la situation, de façon à rendre ce programme plus efficace.

Cela étant, je souhaite également préciser que cette prorogation technique du programme «vente de pétrole contre achat de vivres» et l'examen par le Conseil du nouveau projet de résolution d'ensemble sont deux choses différentes, sans aucun lien direct. Nous espérons que le Conseil de sécurité sera en mesure d'adopter un nouveau projet de résolution sur l'Iraq le plus tôt possible, sur la base du consensus.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni appuie le projet de résolution dont le Conseil est saisi. La situation en Iraq mérite en effet notre attention. La situation humanitaire sur place doit être examinée. Et, bien sûr, une grande partie du travail à faire dépend dorénavant de l'Iraq lui-même; il y a tout un programme en suspens qui permettrait, si on l'appliquait en pleine coopération avec le programme des Nations Unies, de faire évoluer la situation de ceux qui sont le plus directement touchés par les conditions économiques. Mais ce n'est pas ce dont il est question aujourd'hui. Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que des améliorations réelles de la situation humanitaire ne seront pas possibles tant qu'il n'existera pas une approche globale, déterminée par le Conseil, de tous nos rapports avec l'Iraq, comprenant des mesures en faveur de la suspension ou de la levée des sanctions, selon les conditions énoncées dans les résolutions du Conseil de sécurité.

Il a été fait référence, au cours de ce débat, au calendrier des négociations actuelles. Je suis entièrement d'accord sur le fait qu'il n'existe aucun lien avec toute autre question. Les négociations concernant le projet de résolution d'ensemble se feront en leur temps, et conserveront leur objectif bien distinct.

Mais il y a un lien avec notre intention d'améliorer la situation sur le terrain, qui ne s'améliorera pas jour après jour à moins que nous ne prenions des mesures plus globales. En l'absence d'un tel lien, il n'y avait pas de raison effective de ne pas proroger le programme «vente de pétrole contre achat de vivres» de la phase VI à la phase VII. Mais il a été sage d'approuver la prorogation de la phase actuelle pour une période de deux semaines.

Je voudrais indiquer de nouveau au Conseil que cinq membres du Conseil de sécurité participent à des négociations extrêmement précises sur un texte global. Nous pensons qu'il y a une ferme détermination de voir ces négociations aboutir rapidement. Il reste encore du travail à faire. J'espère sincèrement que nous pourrons présenter à très court délai un projet de texte au Conseil.

En fait, il ne s'agit pas de proroger; il s'agit d'arriver à des décisions — des décisions très difficiles, ainsi que nous le reconnaissons tous — pour aboutir à un compromis négocié qui sera fondamental pour cette affaire. La question de temps a peut-être détourné notre attention, alors que la vraie question est d'être déterminés à trouver une solution. J'espère que nous aurons l'encouragement de l'ensemble du Conseil, et de tous les Membres de l'ONU, à faire aboutir les négociations.

M. Fowler (Canada) (*parle en anglais*) : Nous appuyons également le projet de résolution dont le Conseil est saisi aujourd'hui, car nous voulons donner aux négociations en cours sur un projet de résolution commun global plus de temps pour aboutir. Depuis plus d'une année, le Conseil n'a pas assumé sa responsabilité de traiter effectivement du

problème iraquien, et une nouvelle résolution commune globale nous permettrait enfin de reprendre les inspections sur les armements tout en assurant des secours humanitaires effectifs au peuple iraquien.

Nous ne pensons pas que ces questions puissent être facilement ou utilement dissociées. Un projet de résolution global nécessitera de nombreux compromis ardus, mais nous estimons que les chances de l'adopter seraient sensiblement amoindries si nous étudions isolément l'un ou l'autre point, dans le contexte actuel. Nous estimons donc que nous devrions donner aux négociations toutes les chances d'aboutir, et nous exhortons les cinq membres permanents du Conseil à reprendre ces négociations dans l'intention de les mener à bien le plus rapidement possible.

M. Burleigh (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voulais, moi aussi, ajouter seulement quelques mots. Je pense que le projet de résolution dont nous sommes saisis n'est pas sujet à controverse au vu de son caractère technique. Un collègue du Conseil a demandé que le Conseil envisage au moins cette mesure qui consiste à proroger de peu la phase actuelle du programme «vente de pétrole contre achat de vivres», et je pense que tous ont bien voulu le faire.

Mais il ne s'agit que d'une brève mesure transitoire. Mon gouvernement considère que le moment est maintenant venu pour l'ensemble du Conseil d'examiner globalement la question iraquienne. Nous pensons qu'une forte majorité du Conseil adhère à une approche globale, et je voudrais demander à tous les collègues du Conseil d'accepter l'idée d'un effort maximal, dans le cadre défini antérieurement par l'Ambassadeur Dejammet, en vue de se prononcer définitivement sur une approche globale de la question iraquienne soumise au Conseil. J'espère que cela pourrait se faire en peu de temps.

M. Petrella (Argentine) (*parle en espagnol*) : L'objet du projet de résolution soumis au Conseil est de proroger sans interruption les arrangements prévus au titre de la résolution 986 (1995) «vente de pétrole contre achat de vivres». Je voudrais souligner la souplesse et le bon sens dont il est fait preuve dans l'examen de cette question et indiquer que toute interruption du programme nous paraîtrait inacceptable en raison des conséquences humanitaires qu'elle entraînerait.

Cela dit, il est évident qu'au cours des deux prochaines semaines, nous devrons tous travailler dans un esprit de compromis et de souplesse pour régler les divergences qui subsistent dans les négociations en cours sur un projet de résolution de fond. Nous espérons pouvoir examiner très bientôt le projet de résolution en cours de négociation depuis le début de l'année sur tous les aspects de la question iraquienne. Nous estimons que tout doit être fait pour atteindre un consensus dans ces négociations.

M. van Walsum (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Le groupe Amorim a publié son rapport le 30 mars et, juste après, ma délégation a présenté — avec celle du Royaume-Uni — un projet de résolution sur la question. Des contre-propositions ont été faites depuis.

Nous avons participé de trop près au processus pour sous-estimer les difficultés, mais nous ne pouvons cacher que ma délégation est loin d'être satisfaite de la façon dont le dossier Iraq est actuellement traité au Conseil. Alors que les cinq membres permanents traitent de cette question depuis près de six mois, nous, membres non permanents, n'avons eu qu'à peu près un rapport d'activité par mois — cela grâce à l'obligeance de la délégation du Royaume-Uni. Il est possible que cette façon d'agir et ce rythme soient acceptables aux cinq membres permanents, mais nous, membres élus, ne pouvons pas dire aux autres États Membres de l'ONU — qui nous ont élus — que nous sommes contents d'être assis et d'attendre qu'une fumée blanche apparaisse aux portes de la salle «H-5». J'utilise cette expression car au sein de ma délégation, nous avons commencé à qualifier les cinq membres permanents de «cinq héréditaires», pour mieux établir un contraste avec les dix élus.

Nous sommes heureux de la prorogation de deux semaines, mais de deux semaines seulement, car nous espérons que cela constituera une forme de pression sur les cinq membres permanents pour qu'ils achèvent de travailler, durant cette période, sur un projet de résolution commun sur l'Iraq.

M. Jagne (Gambie) (*parle en anglais*) : Nous appuyons le projet de résolution dont nous sommes saisis dans la conviction que, si nous sommes réellement soucieux et déterminés à atténuer les souffrances du peuple iraquien, nous devrions envisager une approche plus globale et mieux intégrée sur la question iraquienne dans son ensemble. C'est pourquoi ma délégation considère elle aussi qu'il s'agit d'une question de détermination et que le moment est venu de mettre définitivement au point le texte d'un projet de résolution global sur l'Iraq.

M. Fonseca (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil aurait préféré adopter aujourd'hui un projet de résolution nous permettant d'entamer la phase VII du programme

«vente de pétrole contre achat de vivres». Nous attachons la plus grande importance au maintien et à l'amélioration de ce programme. Il continuera d'être fondamental pour le bien-être du peuple iraquien tant que les sanctions demeurent en vigueur.

Il reste qu'un accord sur le projet de texte initialement présenté n'a pas été possible. Nous le déplorons. Nous appuyons donc ce projet de résolution technique, qui ne fait que proroger la phase actuelle de deux semaines. Nous espérons que ces deux semaines seront mises à profit de façon constructive par les membres du Conseil de sécurité qui participent aux discussions sur un projet de résolution global. Nous espérons que ce dernier pourra être adopté par consensus. L'unité des 15 membres du Conseil de sécurité sur un texte qui redéfinit les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Iraq constituera un signe très important pour la communauté internationale. Elle montrera que l'ONU est prête à traiter la question par le dialogue, la diplomatie et le multilatéralisme et souhaite qu'il en soit ainsi.

M. Hasmy (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation appuie, elle aussi, le projet de résolution sur la prorogation de la phase VI du programme pétrole contre nourriture en Iraq pour une période de deux semaines. Nous espérons — et nous escomptons — réaliser un pas décisif s'agissant de l'ensemble de la question de l'Iraq à l'issue de consultations approfondies et soutenues entre certains membres du Conseil. À cet égard, nous appuyons le projet de résolution dont nous sommes saisis, mais nous ne voyons aucun lien, du point de vue du calendrier, entre cet exercice et la décision sur le projet de résolution d'ensemble, qui doit être porté à l'attention du Conseil pour y être pleinement débattu par tous les États membres du Conseil qui devront ensuite se prononcer de façon définitive, ce qui devrait se faire à l'unanimité des membres du Conseil. Seule une résolution de consensus pourra servir de base pour un règlement définitif du problème et nous encourageons les membres permanents à intensifier leurs négociations afin de ramener la question au sein du Conseil.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je prends la parole une seconde fois pour apporter un éclaircissement. L'Ambassadeur Greenstock a décrit une situation qui s'est présentée lors des négociations entre les cinq pays et il a donné une évaluation de l'état de ces négociations. Je voudrais simplement dire que l'Ambassadeur Greenstock a fait une évaluation en son nom propre et non pas au nom des cinq pays qu'il a mentionnés.

Je voudrais répéter qu'il ne saurait y avoir de calendrier fictif ou de délais intérimaires. Si nous voulions parler de respect véritable des résolutions existantes du Conseil de sécurité, de telle façon qu'elles seraient respectées également par les membres du Conseil, alors je pense que nous pourrions très vite parvenir à un accord. Mais, ici, la politique entre en jeu, dans une grande mesure, et nous pensons qu'il est injuste qu'une amélioration de la situation humanitaire en Iraq soit l'otage de la politique.

Quant à la Fédération de Russie, elle est prête à faire tout ce qui est en son pouvoir pour accélérer un accord sur un texte de projet de résolution véritablement et pleinement acceptable pour tous. Je souhaite rappeler à tous ceux qui à ce stade font preuve d'impatience qu'en avril de cette année, la Fédération de Russie a présenté un projet de résolution où nous proposions d'approuver les résultats des travaux des trois groupes de travail placés sous la direction de l'Ambassadeur Amorim.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution publié sous la cote S/1999/1180.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Bahreïn, Brésil, Canada, Chine, France, Gabon, Gambie, Malaisie, Namibie, Pays-Bas, Fédération de Russie, Slovénie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1275 (1999).

Avant de lever la séance, je souhaiterais faire quelques brèves observations en ma qualité de représentant national.

Je crois que tous ceux qui sont aujourd'hui présents à cette séance officielle ont vu une fois de plus que le Conseil de sécurité s'efforce intensément de mettre au point un nouveau système pour traiter les questions relatives à l'Iraq. Les explications de vote ont été nombreuses et très claires. Ma délégation, comme d'autres délégations, est préoccupée de voir que les efforts consentis pour concevoir ce système se poursuivent depuis des mois sans résultat concret jusqu'à ce jour. Tous les membres du Conseil de sécurité ont participé à cet effort. Certains, dans leur explication de vote, ont tout particulièrement parlé des efforts déployés par l'Ambassadeur Celso Amorim, du Brésil, qui a présidé les

groupes de travail au début de l'année. Cette contribution aux travaux du Conseil de sécurité a été d'une importance extrême et représente la base sur laquelle le Conseil de sécurité pourra fonder sa décision. Par la suite, les membres non permanents ont contribué aux efforts en apportant diverses idées qui, et nous en sommes toujours convaincus, sont précieuses pour le processus d'élaboration du projet de résolution.

À ce stade, les travaux se concentrent en grande partie sur les efforts et les négociations entre les membres permanents du Conseil de sécurité. La réalité au sein du Conseil et la réalité qui entoure la question sont telles qu'il faut laisser aux membres permanents le temps de soigneusement examiner la charge particulière qu'implique le fait de faire avancer le processus et de l'accepter. Mais comme le débat d'aujourd'hui l'a montré, les membres du Conseil dans leur ensemble et les Membres de l'Organisation des Nations Unies sont de plus en plus désireux de ramener ce processus au sein du Conseil, de le finaliser ici, et d'adopter les décisions qui auraient dû être prises depuis si longtemps.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité restera saisi de la question.

La séance est levée à 13 h 10.